

Vénissieux, le 9 février 2024

AJUSTEMENT DE LA VALEUR NOMINALE

BOOSTHEAT (FR001400IAM7 / ALBOO), acteur industriel et logiciel français de l'efficacité énergétique, annonce un ajustement de la valeur nominale de l'action de la Société.

Le Conseil d'administration réuni ce jour, sur la base de la 6^{ème} résolution votée lors de l'Assemblée Générale du 15 septembre 2023, a décidé de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de la Société. Le nominal de l'action est réduit de 0,003 € à 0,0001 €. Le capital social de la Société, divisé en 569 600 531 actions, est, quant à lui, ramené de 1 708 801,593 € à 56 960,0531 €.

Par ailleurs, la Société précise, à titre de régularisation, que le Conseil d'administration du 31 octobre 2023 avait, sur la base de la même résolution et pour les mêmes motifs, réduit le nominal de l'action de 1 € à 0,003 €.

* * *

Retrouvez toute l'information de BOOSTHEAT sur

www.boostheat-group.com

À PROPOS DE BOOSTHEAT

Constituée en 2011, BOOSTHEAT est un acteur de la filière de l'efficacité énergétique. La Société a pour mission d'accélérer la transition écologique grâce à l'intégration de sa technologie dans des applications fortement consommatrices d'énergie. BOOSTHEAT a conçu et développé un compresseur thermique protégé par 7 familles de brevets permettant d'optimiser significativement la consommation d'énergie pour tendre vers une utilisation raisonnable et pertinente des ressources.

BOOSTHEAT est cotée sur Euronext Growth à Paris (ISIN : FR001400IAM7).

| CONTACTS

ACTUS finance & communication – Jérôme FABREGUETTES LEIB

Relations Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 78 / boostheat@actus.fr

ACTUS finance & communication – Serena BONI

Relations Presse

Tél. : 04 72 18 04 92 / sboni@actus.fr

Avertissement :

La société BOOSTHEAT a mis en place un financement sous forme d'ORA avec la société Impact Tech Turnaround Opportunities (ITTO), qui, après avoir reçu les actions issues du remboursement ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la Société.

Les actions, résultant du remboursement ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société Impact Tech Turnaround Opportunities (ITTO).

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la Société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.